

RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage d'art construit en travers d'un cours d'eau et destiné à en réguler son débit et/ou stocker l'eau, à alimenter en eau les zones urbanisées, à irriguer les cultures et à produire de l'énergie électrique.

En cas de rupture partielle ou totale, une onde de submersion destructrice se propagerait vers l'aval. Dans les zones exposées, des plans de secours et d'alerte ont été établis.

De nos jours, les ruptures de barrage sont des accidents rares car ces ouvrages sont de mieux en mieux conçus, construits et surveillés.

2 barrages écrêteurs de crues sur le territoire d'Alès Agglomération

Ce barrage, en béton, d'une hauteur de 58 m, pour une capacité de rétention de plus de 16 millions de m³, a été construit en 1977.

Cet ouvrage, barrage de type « poids » en enrochements avec un masque bitumeux d'une hauteur de 42 mètres pour une capacité de rétention de 16 millions de m³, a été mis en service en 1967 et a, pour objectif principal, l'écrêtement des crues du Gardon.

Il participe également au soutien d'étiage en période estivale.

Les 10 communes concernées par ce risque sont :

- Sainte-Cécile-d'Andorge
- Branoux-les-Taillades
- La Grand-Combe
- Laval-Pradel
- Les Salles-du-Gardon
- Saint-Martin-de-Valgalmes
- Cendras
- Alès
- Saint-Hilaire-de-Brethmas
- Saint-Christol-lez-Alès

Téléchargement

Téléchargez le PPI (Plan Particulier d'Intervention) du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge.

[Cliquez ici](#)